



**Convention relative  
aux droits de l'enfant**

Distr.  
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.1228  
6 février 2007

Original: FRANÇAIS

---

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Quarante-quatrième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)\*  
DE LA 1228<sup>e</sup> SÉANCE\*\*

tenue au Palais Wilson, à Genève,  
le vendredi 2 février 2007, à 10 heures

Président: M. DOEK

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

CLÔTURE DE LA SESSION

---

\* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la première partie (privée) de la séance.

\*\* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 1222<sup>e</sup> à 1227<sup>e</sup> séances.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La deuxième partie (publique) de la séance est ouverte à 12 h 40.*

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION  
(CRC/C/44/3)

1. Le PRÉSIDENT rappelle que le Comité a adopté les observations finales relatives aux rapports initiaux sur le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et sur le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés du Costa Rica et du Kirghizistan (CRC/C/OPSC/CRI/CO/1 et CRC/C/OPAC/CRI/CO/1, et CRC/C/OPSC/KGZ/CO/1 et CRC/C/OPAC/KGZ/CO/1), ainsi que les observations finales relatives au rapport initial de la Malaisie sur la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC/C/MYS/CO/1), soumis avec 10 ans de retard, les observations finales relatives au deuxième rapport périodique du Kenya, du Mali, du Suriname et des Îles Marshall (CRC/C/KEN/CO/2, CRC/C/MLI/CO/2, CRC/C/SUR/CO/2 et CRC/C/MHL/CO/2), ce dernier ayant été examiné en l'absence de la délégation, et les observations finales relatives au troisième rapport périodique du Chili et du Honduras (CRC/C/CHL/CO/3 et CRC/C/HND/CO/3).
2. Le Comité a en outre examiné et adopté l'Observation générale n° 10 sur le droit des enfants dans le système de justice pour mineurs (CRC/C/GC/10) et les grandes lignes de la journée de débat général du 21 septembre 2007, qui sera consacrée à l'article 4 de la Convention.
3. En l'absence d'objection, le Président considérera que le rapport du Comité sur sa quarante-quatrième session (CRC/C/44/3) est adopté.
4. *Il en est ainsi décidé.*

CLÔTURE DE LA SESSION

5. Le PRÉSIDENT salue le travail et le dévouement de M<sup>me</sup> Ouedraogo, de M<sup>me</sup> Anderson et M. Liwski, dont les mandats viennent à expiration. Lui aussi quitte le Comité et il souligne que les huit années qu'il y a passées, dont six à la présidence, ont été très enrichissantes. Il remercie les institutions et les organismes de l'ONU qui contribuent aux travaux du Comité, en particulier l'UNICEF, dont l'aide est inestimable. Il remercie les organisations non gouvernementales, qui sont très actives sur le terrain et aident le Comité avec leurs rapports dits «parallèles». Même si les États parties restent les premiers responsables de la mise en œuvre de la Convention, ils ne pourraient le faire sans l'action infatigable de la société civile. Enfin, le Président remercie le secrétariat, sans qui le Comité ne pourrait mener sa mission à bien.
6. M<sup>me</sup> CONNORS (Haut-Commissariat aux droits de l'homme) remercie au nom du secrétariat le Président et les autres membres sortants pour leur dévouement à la cause des droits de l'enfant. Le Comité des droits de l'enfant est un comité qui se distingue par son esprit de groupe et ses méthodes de travail novatrices.
7. Le PRÉSIDENT remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la quarante-quatrième session du Comité.

*La séance est levée à 13 heures.*

-----